



DOSSIER D'INSCRIPTION 2024
Dispositif ARGENT DE POCHE

PHOTO
D'IDENTITÉ

Nom :	
Prénom :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Date de naissance :	
Adresse :	
Portable d'un des parents :	
Portable du jeune	
Email (<i>obligatoire</i>) :	

Pièces à joindre :

- Autorisation parentale
- Contrat de participation
- Photocopie d'une pièce d'identité (jeunes et parents)
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- RIB
- Livret de famille

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint-Hilaire-des-Landes, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires **pour l'organisation des actions « argent de poche » de la mairie (échanges divers, planning et paiement)**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.

Les données sont conservées pendant deux ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Saint-Hilaire-des-Landes, Monsieur Claude HAMARD, référent RGPD, 1, square de la Mairie 35140 Saint-Hilaire- des Landes – mairie.st.hilaire@orange.fr . Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils (1) s'engage :

☞ La commune de Saint-Hilaire-des-Landes ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire,

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

☞ La commune de Saint-Hilaire-Landes s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participant sont tiers, les uns par rapport aux autres,

Autorise mon enfant :

Prénom NOM

A participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue et publication de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Saint-Hilaire-des-Landes, le/...../.....

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Saint-Hilaire-des-Landes, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires **pour l'organisation des actions « argent de poche » de la mairie (échanges divers, planning et paiement)**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.

Les données sont conservées pendant deux ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Saint-Hilaire-des-Landes, Monsieur Claude HAMARD, référent RGPD, 1, square de la mairie 35140 Saint-Hilaire-des-Landes mairie.st.hilaire@orange.fr . Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.